



Barème honoraires IMMOPRO habitation à la charge du vendeur

0 à 50 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	9 % TTC du prix de vente
De 100 001 à 250 000 €	8 % TTC du prix de vente
De 250 001 à 500 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 500 001 à 1 000 000 €	6 % TTC du prix de vente
Plus de 1 000 000 €	5 % TTC du prix de vente

Barème honoraires IMMOPRO commerce et murs commerciaux à la charge du vendeur

0 à 250 000 €	10% hors taxe soit 12% TTC
Supérieur à 250 000 €	8 % hors taxe soit 9.6 % TTC
Forfait minimum	7900 € hors taxe soit 9480 € TTC

Frais de dossier : 5000 HT soit 6000 € TTC.

Honoraires pour mise en location gérance : 36% TTC du loyer HT annuel et 36 % TTC de la redevance annuelle.

Honoraires TTC pour la recherche de locataires pour les locaux commerciaux : 36% du loyer annuel TTC en plus des honoraires sur le montant du droit au bail au barème ci-dessus.